

**PROCES VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Date de convocation : 09/01/2025

Pouvoir(s) : 2

*L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cabrerolles, sur convocation de Madame le Maire, se sont réunis en salle du Conseil, Mairie de Cabrerolles, en séance ordinaire, sous la Présidence de **Madame Séverine SAUR, Maire.***

**Présents** : Mesdames PALAU Geneviève, SAUR Séverine.  
Messieurs ANDRIEU Olivier, BONTEMPS Olivier, MARTIN Yannick, RUBERT Laurent.

**Absents** : Madame DEROUICH Ameni.  
Madame JAMME Emmanuelle pouvoir à Madame SAUR Séverine.  
Monsieur BARRAL Florent pouvoir à Monsieur Olivier BONTEMPS.  
Messieurs COSTE Christian, SEYDOUX Julien.

Madame le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

*Madame Geneviève PALAU est désignée secrétaire de séance.*

\*\*\*

**1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 décembre 2024**

**Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITÉ.**

\*\*\*

**2° Délibérations**

- ✓ **2025-001D Autorisation sur les dépenses d'investissement.**

En application de l'article L 1612-1, alinéa 3 du code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des paiements d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont :

<b>Budget Principal - Investissement - Dépenses</b>			
<b>Opération</b>	<b>Intitulé</b>	<b>BP 2024</b>	<b>25%</b>
86	Travaux de bâtiments	249 069.00	62 267.00
87	Restauration de registres	4 000.00	1 000.00
90	Travaux de voirie	166 000.00	41 500.00
92	Moulins de Lenthéric	24 000.00	6 000.00
106	Acquisition de matériel	52 802.00	13 200.00
117	Electrification rurale	9 000.00	2 250.00
132	Ecole Jean VIDAL	12 840.00	3 210.00
<b>Total Dépenses</b>		<b>517 711.00</b>	<b>129 427.00</b>

\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 dans les limites ci-dessus définies pour le budget concerné.

\*\*\*

- ✓ **2025-002D Convention relative aux modalités de participation financière d'un membre aux travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public par un fonds de concours.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5212-26, précisant que des fonds de concours pouvaient être versés par un membre à son syndicat autorité organisatrice de la distribution d'électricité, Vu les statuts de Hérault Energies et notamment l'article 3.4.1, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault, HERAULT ENERGIES, peut exercer la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public et d'éclairage extérieur (installations nouvelles, renouvellement d'installations et extension des réseaux).

Considérant qu'une convention financière formalisera l'accord entre les parties.

Considérant que le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune sera revu par avenant si le montant des dépenses était supérieur au montant de la convention initiale.

Considérant que pour ces travaux, Hérault énergies mobilisera les subventions nécessaires, valorisera les CEE et récupérera le FCTVA afférents au projet, objet de la convention.

Considérant que compte tenu de cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à : 57 479.68 € HT dont :

- 45 527.27 € à la charge d'HERAULT ENERGIES.
- 11 952.41 € à la charge de la commune.

\*\*\*

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la programmation des travaux présentée par HERAULT ENERGIES,
- **FIXE** la participation de la commune, sous la forme d'un fonds de concours, à **11 952.41€**, montant actualisable en fonction du montant des dépenses,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer :

- La convention avec HERAULT ENERGIES,
- Les avenants nécessaires à la continuité du projet avec HERAULT ENERGIES dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour,
- Tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

\*\*\*

### **3°) Divers**

#### ***a) Abattage pin la Liquière.***

M. ANDRIEU souhaiterait l'accord du conseil pour abattre le pin qui se trouve à l'entrée de la Liquière juste avant le pont dont les racines abiment la chaussée. Le conseil accepte.

M. MARTIN signale également que des fils EDF sont pris dans le pin situé en face et qu'il faudrait élaguer. Une souche doit aussi être enlevée à cet endroit par la CCAM.

\*\*\*

#### ***b) Travaux logements communaux.***

Mme PALAU informe le conseil que les travaux de rénovation des logements communaux de Lenthéric et celui de Cabrerolles sont pratiquement terminés. Il reste la peinture de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de Lenthéric à réaliser par le service technique, cela sera fait en février.

\*\*\*

#### ***c) Projet City Park.***

M. BONTEMPS a rendez-vous le 20 janvier avec un prestataire afin d'établir un devis concernant l'installation d'un city park à la Liquière. En fonction du montant, le fonds de concours de la CCAM sera sollicité à hauteur de 50%. Pour rappel, la communauté de communes a octroyé un fonds de concours supplémentaire de 30 000.00 €

\*\*\*

#### ***d) Aménagement bureau objets archéologiques.***

Concernant l'aménagement du bureau afin d'y entreposer des objets issus des fouilles archéologiques du château, M. ANDRIEU informe qu'il va demander des devis supplémentaires auprès de prestataires compétents dans ce domaine, Il faut que toutes les conditions soient réunies pour que la DRAC valide ce projet. Ces devis seront étudiés au prochain conseil.

\*\*\*

#### ***e) Projet vente terrain Aigues-Vives.***

M. ANDRIEU propose de transformer une impasse en parcelle privée sur le hameau d'Aigues-Vives. Celle-ci serait proposée à la vente aux 2 riverains qui seraient intéressés. Le projet est en cours.

### **4°) Questions diverses**

Madame le Maire fait part au conseil du décès de l'architecte qui suit le chantier des moulins de Lenthéric. La CCAM, qui est responsable du chantier s'occupe de trouver un nouvel architecte. Un bornage a été réalisé avec un géomètre. Pour rappel, il reste à aménager un parking ainsi qu'une passerelle avec un accès direct au site.

\*\*\*

Madame le Maire lit au conseil un courrier électronique d'un habitant de la Liquière qui demande le coût des vœux à la population prévus le 17 janvier 2025. Une réponse lui sera faite sachant que le montant du devis traiteur, soit 2 640.00 €, faisant partie intégrante du budget et n'est nullement un secret.

\*\*\*

Madame le Maire informe le conseil qu'une réunion à l'école a eu lieu avec la Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN). Celle-ci a alerté les personnes présentes qu'à la rentrée scolaire 2026-2027, les effectifs de l'école sont susceptibles de baisser et que cela pourrait entraîner la fermeture d'une classe. Cela aurait aussi, bien évidemment, un impact sur le personnel d'encadrement du périscolaire.

\*\*\*

Deux demandes d'Autorisation De Stationnement (ADS) de taxi ont été reçues en mairie. Un emplacement étant disponible sur la commune, une réponse favorable leur sera communiquée mais seul le premier à remplir les conditions sera retenu.

\*\*\*

Suite à la rénovation des logements communaux, les locataires qui avaient dû quitter les lieux le temps des travaux, demandent aujourd'hui un dédommagement concernant les factures d'électricité, les différents artisans s'étant branchés sur leur compteur personnel. Le conseil accepte.

D'autre part, suite aux travaux, les membres du conseil sont favorables à une révision des loyers.

\*\*\*

M. MARTIN voudrait savoir ce qu'il en est concernant le mur du cimetière qui menace de s'écrouler. M. ANDRIEU répond que l'association « Pierres Sèches » va s'en occuper prochainement.

\*\*\*

Madame le Maire signale que le lampadaire situé chemin des Charettes est toujours en panne. Le problème venant certainement de l'alimentation électrique, un électricien va être contacté afin d'établir un devis.

Concernant la réparation du tableau électrique de la chapelle castrale, l'électricien va être relancé.

M. BONTEMPS signale également qu'un devis est en cours d'établissement pour l'éclairage d'une des classes de l'école.

\*\*\*

Le prochain conseil est fixé au mardi 11 février 2025.

\*\*\*

Fin de la séance à 20h00.